

10 177

Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Senegal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre Régional de Documentation
Saint-Louis

LE BASSIN DE FLEUVE SENEGAL

ETUDE D'UN PLAN DIRECTEUR
DE SANTE POUR LE BASSIN
DE FLEUVE SENEGAL

PROPOSITION TECHNIQUE

12 Mars 1990

Soumis par:
Medical Care Development International
1742 R. St NW
Washington, DC 20009

10 177

Medical Care Development

International Office • 1742 R Street, N.W., Washington, D.C. 20009 • U.S.A.

le 9 mars 1990

Le Conseiller Juridique
OMVS
46, Rue Carnot
B.P. 3152
Dakar, SENEGAL

Organisation pour la Mise en Valeur
du Fleuve Sénégal (OMVS)
Haut Commissariat
Centre Régional de Documentation
Saint-Louis

Monsieur Le Conseiller Juridique,

Medical Care Development International (MCDI) a l'honneur de soumettre sa proposition technique en réponse à l'appel d'offre relatif au Projet de Planification de du Développement de Politique/Stratégie de Santé de OMVS/USAID/PPD (625-0621).

Medical Care Development International (MCDI) est une organisation de planification, gestion, recherche et formation en santé, fondée à Augusta, Maine en 1966. Il s'agit d'une organisation caritative et éducative répondant aux critères de la Section 501 (c) (3) de l'Internal Revenue Code (code fiscal) des Etats-Unis. Son but est d'assister les institutions publiques et privées au niveau de la communauté, des Etats et de la nation pour améliorer la santé publique quel que soit le revenu ou la situation géographique des bénéficiaires. Medical Care Development collabore avec des institutions et avec les personnes qui en dépendent pour mettre au point, appliquer, gérer et évaluer des programmes novateurs et en rapport avec la santé, amenant ainsi des changements dans les structures administratives, les politiques et les processus pour assurer la pérennité des améliorations obtenus par les programmes précités.

En 1977, le Conseil d'Administration de MCD a créé la Division internationale, établie à Washington, D.C. Cette expansion découle de la conviction du Conseil que l'approche de MCD pour le développement des systèmes de santé dans les régions rurales des Etats-Unis peut être adaptée aux besoins des pays en développement. Ce jugement a été confirmé. MCD International (MCDI) a apporté une assistance technique en Afrique, dans les Caraïbes, en Amérique centrale et au Proche-Orient.

Pour l'exécution du projet sus-mentionné, MCDI a l'intention d'établir un accord sous-contractant avec Multi-Services International, Inc., une firme du niveau 8(a) avec des bureaux à Washington, D.C. et à Dakar, Sénégal. Des sous-contractants additionnels seront engagés pour le travail de recherche sur le terrain dans chacun des pays membres de l'OMVS.

Telephone: (202) 462-1920 • Telex: 4941288 MCD UI • Fax: (202) 265-4078

La MCDI est certain de sa capacité de diriger efficacement toutes les activités au projet et nous attendons avec impatience l'opportunité d'aider l'OMVS dans la tentative proposée et nous nous sommes préparé à négocier le plan de financement.

SOUSSION

A l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal,

Monsieur le Haut-Commissaire
46, rue Carnot
B.P. 3552
Dakar (Sénégal)

Objet : Avis d'Appel d'Offres émis le

Projet d'Appui à la Planification du Développement, OMVS/USAID
(PPD - 625-0621) : Etude d'un Plan Directeur de Santé
pour le bassin du Fleuve Sénégal

Monsieur le Haut-Commissaire :

Après avoir examiné le dossier d'Appel d'Offres complet tel qu'il nous a été transmis par votre Organisation,

Nous, soussignés, Joseph Couder Directeur,
(nom(s)) (fonction(s))
représentant(s) autorisé(s) de: Medical Care Development,
(nom du Chargé d'Etudes / d'un groupement, le cas échéant)
nous proposons au nom (du Chargé d'Etudes) d'exécuter
l'Etude d'un Plan Directeur de Santé pour le bassin du Fleuve Sénégal
conformément aux pièces du Marché, notamment le Contrat, les Annexes au
Document II A à E avec les termes de Références, la Législation des marchés de
l'OMVS ; pour le prix indiqué dans l'Art 16 du Contrat, correspondant aux
Annexes E-1, E-2 et E-3 du Document II Instructions aux Soumissionnaires.

Nous nous engageons, si notre soumission est acceptée, à commencer l'étude
immédiatement à partir de la date de notification de l'enregistrement de la
convention signée ; et de terminer les études et livrer le rapport final après
18 mois dans les délais stipulés au Contrat (Art. 20), c'est-à-dire :

- a) achèvement de la première phase 14 mois
- b) achèvement de la deuxième phase 18 mois

- 7) Bordereaux des Prix dûment complété comprenant le devis estimatif, (Annexe E-1) le détail justificatif des prix et honoraires (Annexe E-2 et le tableau récapitulatif des prix (Annexes E-3).

Veillez croire, Monsieur le Haut-Commissaire, à l'assurance de nos sentiments distingués./-

Lieu: *Washington*

Date: *9 mars 1970*

Nom
Fonction

Joseph Carter
Directeur

Sceaux/Cachet